



Droit d'auteur et développement de logiciel

Par **plopapouet**, le **19/04/2010** à **15:57**

Bonjour,

Je suis étudiant en informatique et je suis actuellement en stage dans une entreprise pour laquelle je développe un système d'information ainsi qu'un logiciel d'exploitation. Récemment un des collaborateurs a soulevé la question de la protection du logiciel que je suis en train de développer (structure de la base de donnée et logiciel d'exploitation). Je travaille sur mon propre ordinateur, ce qui suppose que je jouisse du droit d'auteur. J'aimerais quelques éclaircissements sur cette situation. L'entreprise dispose-t-elle du droit d'auteur car je suis stagiaire ? Ou le fait que j'utilise mon propre matériel m'assure le droit d'auteur ? Quelles solutions seraient envisageables pour contenter les deux parties ?

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement,

François R.